

DELEGATION DE SIGNATURE

CTIO

2022 - 403

Direction

Téléphone
03.26.50.59.02

Mél.
secretariat.direction@crous-
reims.fr

14B allée des Landais
CS 40046
51726 Reims Cedex

Vu le code de l'Education,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 juin 2019 portant nomination de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de Directrice générale du CROUS de Reims,

Vu l'arrêté de nomination en date du 6 juillet 2020 de Monsieur Sébastien MARTIN,

La Directrice générale du C.R.O.U.S. de REIMS soussignée, donne délégation de signature à :

**Monsieur Sébastien MARTIN,
Directeur de l'antenne de Châlons-en-Champagne**

Gestion des personnels ouvriers

- Décision d'attribution de congé (maladie, maternité, A.T.)
- Décision d'autorisation d'absence
- Etats de liquidation des salaires (CDI, CDD, CES) (régularisations, fiches mensuelles, état des avantages en natures)
- Actes relatifs à l'organisation du travail au sein de l'unité de gestion
- Déclaration d'accident de travail

Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant le ou les comptes budgétaires gérés par le service jusqu'à 800 € HT, uniquement pour les crédits de fonctionnement.
- Prise en charge de factures (certifier le service fait)
- Etats des droits constatés relatifs à la demande de paiement

Courriers

- Tout courrier traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception :
 - o de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et locales
 - au CNOUS ou Ministères
 - au Rectorat
 - o de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale

Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages
- Convention de stage sous réserve que le stage ne soit pas rémunéré

Assurances (copie obligatoire au directeur adjoint)

- Déclarations de sinistre

Actes judiciaires (copie obligatoire au directeur adjoint et au secrétariat de direction)

- Dépôt de plainte
- Constitution de partie civile

Les documents de réception des travailleurs et prestations sur le budget de l'unité de gestion.

Relations avec les étudiants

- Règlement intérieur (destiné au cautionnaire)
- Etat des lieux
- Factures de dégradations
- Premiers avertissements
- Lettres de rappel
- Attestations diverses
- Mise en demeure

Résidences

- Contrats de location et documents liés
- Dossiers manuscrits et dématérialisés (décision d'admission, acte de cautionnement, règlement intérieur)
- Attestations destinées à la Caisse d'Allocations Familiales
- VISALE

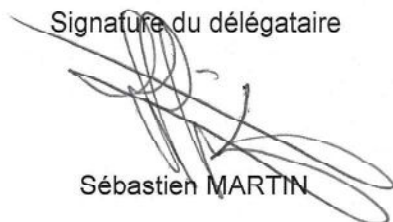
La présente délégation se substitue à toutes les délégations antérieures concernant le même objet.

Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dans le cas où le délégataire changerait d'affectation ou de fonction, la validité de la présente délégation cesserait de plein droit.

À Reims, le 1^{er} septembre 2022

Signature du délégataire



Sébastien MARTIN

La Directrice générale du C.R.O.U.S



Sandrine GLOAREC